

Initiatives ministérielles

député de Gloucester n'avait pas encore pris la parole pour participer au débat, mais ce serait exagéré, à mon avis, de dire que l'ordre du jour n'avait pas été appelé. Je ne crois pas que je puisse rendre une pareille décision. Je dois accepter l'avis.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Comox—Alberni (M. Skelly): Les vols à basse altitude; le député de Nanaïmo—Cowichan (M. Stupich): les pêches; le député de Markham—Whitchurch—Stouffville (M. Atwell): Les affaires extérieures.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme le Président l'a indiqué aujourd'hui, j'ai les motions 1 à 90. Puis-je m'abstenir de les lire?

Des voix: Non.

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Motion n° 1

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 1.

Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 2.

Motion n° 3

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 3.

Motion n° 4

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 4.

Motion n° 5

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 5.

Motion n° 6

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 6.

Motion n° 7

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 7.

Motion n° 8

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 8.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourrais-je demander au leader parlementaire de l'opposition quel avantage il espère retirer en agissant ainsi, parce que l'importance et la sagesse de l'attribution de temps me paraissent évidentes. L'opposition présente ces 90 motions et elle vous oblige à laisser gaspiller le temps de la Chambre en les lisant une par une, en utilisant à cette fin le temps qu'elle prendrait normalement pour parler de ces amendements. Il est évident que les partis d'opposition n'ont pas l'intention de débattre ce projet de loi. Ils veulent seulement gaspiller du temps.

C'est pourquoi je serais curieux de connaître leur position et de savoir pourquoi ils vous imposent cette lecture, monsieur le Président.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je dois répondre parce que le ministre des Finances me paraît être un homme raisonnable. Il comprendra que, à l'étape du rapport, tout député a le droit de présenter des amendements. Quelque 90 amendements ont été présentés. Pour que les Canadiens qui regardent les débats à la télévision aujourd'hui comprennent ce qui se passe et sachent de quoi nous parlons, nous devrions lire ces amendements.

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Motion n° 9

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 9.

Motion n° 10

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 10.

Motion n° 11

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 11.

Motion n° 31

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 13.

Motion n° 32

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 14.

Motion n° 33

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 15.

Motion n° 34

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 16.

Motion n° 35

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 17.

Motion n° 36

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 18.